

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 novembre 2023
Délibération n : 2023_78
Date de convocation : 07 novembre 2023

Objet : Nomination d'un suppléant pour représenter le Parc naturel régional du Queyras au sein du comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays du Grand Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

Par la suite d'une convocation en date du 07 novembre 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 14 novembre 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Jeanne FAVIER-CARGEMEL

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Françoise PAQUET, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques ROUX (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- Les statuts de l'association Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras ;
- La convention de partenariat Parc - Pays signée en 2009 ;
- Le dossier Leader 2014 - 2020 « Territoire choisi, terres d'initiatives » porté conjointement par le Parc et le Pays approuvé le 1er juin 2015 par l'autorité de gestion ;
- La délibération 2015_36 du Comité syndical du 24 juin 2015 approuvant l'annexe à la convention signée en 2009 ;
- Le dossier Leader 2023 - 2027 du GAL du Pays du Grand Briançonnais porté par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et approuvé par l'autorité de gestion ;
- La délibération 2023_58 du Bureau du 12 septembre 2023 désignant le titulaire ;

Considérant :

- L'intérêt pour le Parc naturel régional du Queyras de participer aux instances du PETR ;
- La participation des élus du Parc naturel régional du Queyras au comité de programmation Leader 2014-2022 ;
- La nécessité de nommer deux représentants : un titulaire et un suppléant, pour siéger au comité de programmation du GAL du Pays du Grand Briançonnais des Écrins du Guillestrois et du Queyras, dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER pour la période 2023-2027 ;

Le Comité syndical, réuni le 14 novembre 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 29	
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre : 00	Pour : 29
Nombre de membres présents :	13		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	04		

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 novembre 2023
Délibération n : 2023_78
Date de convocation : 07 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 005-250500600-20231114-2023_78-DE

Objet : Nomination d'un suppléant pour représenter le Parc naturel régional du Queyras au sein du comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays du Grand Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

décide :

- De désigner Sylvain Dao-Lena comme suppléant à Christian Blanc titulaire, pour représenter le Parc naturel régional du Queyras et siéger aux comités de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER pour la période 2023-2027 ;
- D'autoriser le Président et la direction à signer tout document et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

